

## E4 - SAS GARAGE ARMAND

### Barème

	Points
<b>DOSSIER 1 – Gestion des ventes et de la trésorerie</b>	<b>18 pts</b>
A. Enregistrement de deux factures de vente	
- forme des écritures	1
- facture MAIF	5
- facture CYMES	5
B. Financement des véhicules neufs	
1. Calculs	5
2. Enregistrements	2
<b>DOSSIER 2 – Préparation de la déclaration de TVA et choix fiscal</b>	<b>20 pts</b>
A. Tableau préparatoire à la télédéclaration de TVA	12
B. Note de synthèse	8
<b>DOSSIER 3 – Recrutement de personnel</b>	<b>20 pts</b>
A. Calculs relatifs au choix de contrat de courte durée	13
B. Embauche dans le cadre d'un CDD	
1. Lettre d'embauche	3
2. Obligations sociales	4
<b>DOSSIER 4 – Travaux de fin d'exercice</b>	<b>22 pts</b>
A. Cession d'immobilisations et tableau des plus et moins-values	
formalisme des écritures	1
1. Régularisation des amortissements	5
2. Tableau 2059-A	7
3. Tableau préparatoire relatif au traitement fiscal	3
B. Dépréciation des stocks	2
C. traitement des ristournes	4

**ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ  
CAS SAS GARAGE ARMAND**

**Dossier 1 : Gestion des ventes et de la trésorerie (sur 18 points)**

(1 point le respect de la forme du bordereau)

**A – Enregistrement de deux factures de ventes de décembre (10 points)**

Comptabiliser sur le bordereau de l'annexe A (à rendre avec la copie) les deux factures de l'annexe 1  
Facture MAIF / 5 pts

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
VE	10/12/2008	411300	411358	Fact n°9158016	3 124,94	
		706000		MAIF		2 354,00
		707620		Assurances		258,83
		445740		2 354,00*0,196		461,38
		445710		258,83*0,196		50,73

**Valoriser :**

La ventilation du total HT entre compte prestation et compte ventes pièces détachées

L'utilisation des comptes du plan de l'entreprise (411358-706000-707620)

La répartition de la TVA selon son exigibilité.

**Facture CYMES / 5 pts**

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
VE	20/12/2008	411100		Fact n°0112188	21 611,99	
		419100		CYMES Alain	1 100,00	
		707120				18 745,81
		467100				277,00
		467500				15,00
		445710				3 674,18

**Valoriser** le solde des comptes 419100, 467100 et 467500, valoriser le montant juste porté au compte 707120.

**B – Financement des véhicules neufs** (Sur 7 pts)

**1 – Contrôler les intérêts débiteurs et créditeurs FINAUTO portés sur le relevé bancaire. 5 pts**

À partir de l'état du stock financé :

**Intérêts débiteurs** = facturation d'agios par FINAUTO

Rien à faire sur les 7 premiers véhicules car leur financement remonte à moins de 31 jours. (1 pt)

Pour les véhicules financés entre 31 et 60 jours :  $29\,323,95 \times 2\% \times 1/12 = 48,87 \text{ €}$  (2 pts)

Pour les véhicules financés il y a plus de 60 jours :  $50\,450,48 \times 4\% \times 1/12 = 168,17 \text{ €}$  (2 pts)

Total agios = 217,04 €

**2 – Enregistrer les intérêts au 31/12/2009 sur le bordereau de l'annexe A (à rendre avec la copie).**

**2 points**

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
BA	05/12/2009	668000		Agios FINAUTO	217,04	
		512130		décembre 2008		217,04

**Dossier 2 - Préparation de la déclaration de TVA et choix fiscal (sur 20 points)**

**A - Tableau de TVA préparatoire à la télédéclaration (sur 12 points)**

	Montant arrondi	Comptes utilisés	Détail du calcul éventuel
<b><u>Chiffre d'affaires net des véhicules neufs et pièces de rechange :</u></b>			
Ventes véhicules neufs (2 points)	876 000	707120/707130	(846 312,10+29 687,80=875 999,90)
Ventes de pièces détachées (0,5 point)	128 000	707620	Colonne « Solde » figurant dans la balance
Remises sur véhicules et pièces détachées (0,5 point)	(1 200)	709700	Colonne « Solde » arrondi figurant dans la balance
<b>Total</b>	<b>1 002 800</b>		
<b><u>Chiffre d'affaires net sur prestations :</u></b>			
Ventes de prestations sur véhicules (0,5 point)	124 891	706000	Colonne « Solde » 124 890,60 arrondi
Remises sur prestations)	néant		
<b>Total</b>	<b>124 891</b>		
<b><u>Base de calcul de la TVA exigible :</u></b>			
Chiffre d'affaires net des véhicules neufs/pièces détachées (0,5 pt)	1 002 800		
Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois (0,5 pt)	118 646		95% * 124890,60 = 118646,07
Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois précédent 1 pt	6 950		8 312,20 / 1,196
<b>Total</b>	<b>1 128 396</b>		
<b><u>Marge imposable à la TVA pour les véhicules d'occasion (2,5 pts)</u></b>			
Ventes de véhicules d'occasion (V.O)	167 440	707232	
Achats de véhicules d'occasion (V.O)	(131 560)		
<b>Marge TTC des V.O</b>	<b>35 880</b>		
<b>(1 point) TVA sur la marge des V.O</b>	<b>5 880</b>		TVA sur la marge = 35 880/1.196 * 0,196 = 5 880 €.
TVA exigible hors V.O (1 point)	221 166		TVA exigible = 1 121 446 * 19,60% = 219 803,41 €.
TVA déductible sur autres biens et services (1 point)	(174 440)	445660	Colonne « Solde » figurant dans la balance
TVA sur la marge des V.O	5 880		
<b>(1 point) Total TVA à payer</b>	<b>52 606</b>	221 166-174 440+5 880	

**B - Note de synthèse sur le choix de l'option pour la TVA sur les débits (8 points : fond : 5 points /forme(en-tête, introduction, conclusion) : 2 points/ orthographe 1 point)**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

De : *Le comptable*

Objet : *Choix de l'option pour les débits.*

Destinataire : *Monsieur Brossier*

Date : *le 20/12/09*

Vous m'avez demandé de préciser les avantages et les inconvénients de l'option pour les débits par rapport au régime général des encaissements et d'argumenter sur l'opportunité d'exercer l'option sur les débits au regard de l'importance de l'activité service après-vente.

**I) Les avantages et les inconvénients de l'option pour les débits :**

L'option pour la TVA sur les débits consiste à collecter la TVA dès la facturation sans attendre l'encaissement. Cela permet de **simplifier la tenue de la comptabilité** car sur une facture comportant des livraisons de biens et des prestations de service, la totalité de la TVA figurant sur la facture est collectée à la même date. Cela évite donc l'utilisation du compte 445740 et **simplifie le calcul de la TVA exigible**. L'exercice de cette option étant révoquant, la société peut à tout moment revenir à un régime de TVA sur les encaissements.

Toutefois, cela signifie aussi que la société doit **avancer le montant de la TVA collectée pour le compte des clients qui ne règlent pas au comptant.**

**II) L'opportunité d'exercer cette option**

- Le régime de la TVA sur les encaissements est avantageux dans le cas où la société accorde des délais de paiement à une grande partie de sa clientèle. Or on constate qu'en fonction des données fournies sur l'évolution du chiffre d'affaires, d'une part **l'activité du service après vente ne représente qu'environ 9 % du chiffre d'affaires total** et d'autre part, le montant des **créances liées à cette activité représente en moyenne 4 à 7 % du chiffre d'affaires de l'activité APV.**
- Par conséquent, la **majorité de clients étant constituée par des particuliers ayant l'obligation de régler la prestation au comptant**, l'avantage tiré du régime de la TVA sur les encaissements reste **très minime** au regard de la trésorerie. Il peut donc être souhaitable d'opter pour les débits.

Je me tiens à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

La comptable

**Dossier 3 : Recrutement de personnel (sur 20 pts)**

A- Calculs relatifs au choix du contrat de courte durée

**ANNEXE C : TABLEAU DE COMPARAISON DU COÛT DES CDD ET DES CTF (sur 13 points)**

Nature des charges	Coût des 3 embauches en CDD	Justification du calcul
<b>Charges d'emploi :</b>		
- Salaire brut et primes (2,5 points)	19 260 €	$(1450+75+80)*3$ salariés * 4 mois = 19 260 € (a)
- Indemnité de fin de contrat (1,5 point)	1 926 €	$19\ 260 * 10\ % = 1\ 926$ € (b)
- Indemnité de congés payés (1,5 point)	2 118,60 €	$(19\ 260 + 1\ 926) * 10\ % = 2\ 118,60$ € (c)
- Charges patronales (1 point)	9 321,84 €	$40\ % * (19\ 260+1\ 926+2\ 118.6) = 9\ 321,84$ €
- Impôts et taxes (1 point)	1 165,23 €	$5\ % * (19\ 260+1\ 926+2\ 118.6) = 1\ 165,23$ €
- Visite médicale (0,5 point)	270 €	$(90\ € * 3$ salariés) = 270 €
<b>Charges de recrutement :</b>		
- Annonce dans « Le Parisien emploi » (0,5 pt)	1 000 €	$(500 * 2) = 1\ 000$ € (publication pendant 2 mois)
- Coût salarial du responsable du service après vente (2,5 points)	962,5 €	$(8*35*1,25) + (3*35*1,5) + (8*35*1,25) + (2*35*1,5)$
<b>Coût total</b>	<b>36 024,17 €</b>	
<b>Charges d'intérim</b>	<b>Coût du recours à 3 CTF</b>	<b>Justification du calcul</b>
Total facturé par l'agence Intérima (2 points)	37 800 €	Le coefficient est de 2,1 car la durée est de 4 mois. Prix facturé par mois = $1500*2,1 = 3150$ € Prix facturé pour 3 salariés pendant 4 mois : $(3150*3*4) = 37800$ €
<b>Coût total</b>	<b>37 800 €</b>	

(a) Le salarié en CDD perçoit la même rémunération qu'un salarié en CDI occupant le même poste et ayant une qualification équivalente (*article L1242-14 du Code du travail présenté en annexe*). Il faut donc se référer au salaire et primes figurant dans la lettre d'embauche. Le calcul s'effectue pour 3 mécaniciens embauchés pendant 4 mois.

(b) Selon l'article *L1243-8 du Code du travail*, cette indemnité est égale à 10 % des salaires et primes bruts versés pendant la durée du contrat.

(c) Le calcul de l'indemnité de congés payés comprend l'indemnité de fin de contrat dans sa base de calcul, elle représente 10 % du total des rémunérations brutes versés dans le cadre du contrat

## **B Embauche dans le cadre d'un CDD**

### **Question 1 (3 points)**

- Une lettre d'embauche ne peut pas formaliser le recrutement en CDD, **un contrat écrit est obligatoire** ;
- ce contrat écrit doit contenir la **signature du salarié** ;
- ce contrat doit comporter des mentions obligatoires notamment le **motif du recours au CDD et la durée du contrat**.

### **Question 2 : Liste des obligations sociales à faire (4 points)**

- Établir la déclaration unique d'embauche (DUE) au plus tôt 8 jours avant le jour de l'embauche et au plus tard le jour même ;
- Inscrire les salariés sur le registre du personnel ;
- Les affilier à la caisse de retraite complémentaire de l'entreprise ;
- Les inscrire auprès de la médecine du travail pour la visite médicale d'embauche (visite médicale à réaliser avant la fin de la période d'essai).

**Dossier 4 : Travaux de fin d'exercice** sur 22 pts

Formalisme du bordereau

1 point

**A – Cession du banc de mesure et tableau des plus et moins-values /15 pts**

1 – Présenter sur l'annexe D (à rendre avec la copie) les écritures nécessaires relatives à la sortie de l'actif du banc de mesure et à la régularisation des amortissements. 5 pts

a) / 1 pt

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2009	681124		Amort éco 2009 banc de mesure cédé	2 278,83	
		281540				

b) / 1 pt

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2009	145000		Reprise amort dérogat 2009 sur banc de mesure cédé	82,43	
		787250				

c) / 2 pts

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2009	281540		Sortie du patrimoine du banc de mesure cédé	7 872,33	
		675200				4 557,67
		215400				12 430,00

d) / 1 pt

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2009	145000		Reprise amort dérogatoires non Soldés sur banc mesure cédé	1 961,92	
		787250				

$$1\,961,92 = 2\,044,35 - 82,43$$

Il est possible de regrouper les écritures b) et d) soit une reprise globale de 2 044.35

2 – Compléter le tableau 2059-A sur l'annexe E (à rendre avec la copie) / 7 pts

- cadre A pour la valeur résiduelle du banc de mesure : 2 pts
- cadre B pour l'ensemble des immobilisations : 4 pts
- ligne des plus et moins values nettes : 1 pt



• **Tableau 2059-A de détermination des plus et moins-values fiscales exercice 2009**



N° 10179\*03

12

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

D.G.I. N° 2059 - A 1

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>Société "Garage ARMAND"</b>									
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>									
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle			
1		2	3	4	5	6			
I - Immobilisations	1	Pont élévateur FOG 15/02/2005	7 183		2 655	4 528			
	2	Titres de participation ARMAND-SAVEL 22/03/2000	4 500			4 500			
	3	Banc de mesure 1/10/2005	12 430		9 834	2 596			
	4								
<b>B - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES</b>					Qualification fiscale des plus et moins values réalisées*				
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne 1)		Valeur résiduelle (report de la colonne 6)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins value	COURT TERME	LONG TERME			
7		8	9	10	11	12	16,50%	15% ou 16%	0,00%
I - Immobilisations	1	Pont élévateur FOG 15/02/2005	4 528	7 190	2 662	2 662			
	2	Titres de participation ARMAND-SAVEL 22/03/2000	4 500	7 500	3 000				3 000
	3	Banc de mesure 1/10/2005	2 596	2 900	304	304			
	4								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés				+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme							
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 11)					2 966			3 000	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 12)					(A)	(B)	(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**3 – Compléter le tableau préparatoire relatif au traitement fiscal de ces plus ou moins-values nettes sur l'annexe E (à rendre avec la copie). / 3pts**

	Aucun retraitement	Montant à réintégrer	Montant à déduire
Plus ou moins-value nette à court terme	2 966 ou RAF		
Plus ou moins-value nette à long terme			
• 15%			-
• 0%			3 000
Quote-part de frais et charges (5%) $150 = 3\,000 * 5\%$		150	

**B – Dépréciation du stock de pièces détachées / 2 pts****Écritures de dépréciation à faire / 2 pts**

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2009	<b>397200</b>		Dépréciation des stocks	80 343,00	
		<b>781720</b>		Reprise 2008		80 343,00
OD	31/12/2009	<b>681720</b>		Dépréciation des stocks	71 225,00	
		<b>397200</b>		Dotation 2009		71 225,00

On pourra admettre la compensation afin d'ajuster la dépréciation nécessaire à la dépréciation existante. Une reprise de 80343.00 – 71225.00 = 9118.00 est alors à enregistrer.

**C – Traitement des ristournes / 4 pts**

Calculer et comptabiliser au 31/12/2009 la ristourne à recevoir de la part d'Automobiles Peugeot sur le bordereau de l'annexe D (à rendre avec la copie).

Montant de la ristourne HT :  $1\,825\,190 * 3,75\% = 68\,444,63$

TVA sur ristourne :  $68\,444,63 * 19,6\% = 13\,415,15$

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		général	tiers			
OD	31/12/2009	<b>409880</b>		Évaluation ristournes à recevoir	81 859,78	
		<b>609720</b>		Automobiles Peugeot		68 444,63
		<b>445800</b>				13 415,15